



BRETAGNE HUISSIERS

SAINT-BRIEUC . DINAN . SAINT-MALO

**Office de SAINT MALO
10 Avenue Anita Conti
35400 SAINT MALO**

Tel: 02.99.48.39.32

LIVRET PHOTOS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

ET LE CINQ AOUT



DEMANDEUR

La Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine,
Pôle de recouvrement spécialisé d'Ille et Vilaine, dont le siège social est sis Avenue
de Janvier 35021 RENNES CEDEX 9.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de la Société Civile Professionnelle d'Avocats
Michel NOUVEL – Henri CHESNAIS – Catherine JEANNESSON, du Barreau de
Saint-malo-Dinan, dont le siège social est situé à Saint-Malo, 10 Avenue Anita Conti,
sa société d'Avocats, qui se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite, et
au Cabinet de laquelle pourront être notifiés tous actes de procédure, offres réelles et
opposition au présent commandement, ainsi qu'en l'Etude de Commissaire de Justice
soussigné.

Je soussignée, **Maître BALCOU Frédérique.**

Commissaire de Justice Associé, membre de la SELARL BH, Commissaires de Justice Associés à la
résidence de SAINT MALO (35400), y demeurant es qualité 10, Avenue Anita Conti.

EN VERTU DE ET EXECUTION DE :

- Des rôles régulièrement émis et rendus exécutoires par le Directeur Régional des Finances
Publiques d'Ille et Vilaine, agissant par délégation du Préfet d'Ille et Vilaine :
Rôle 23/53011 mis en recouvrement le 30 septembre 2023 pour l'impôt sur le revenu 2019,
Rôle 23/53201 mis en recouvrement le 30 septembre 2023 pour les prélèvements sociaux 2019,
Rôle 23/929 mis en recouvrement le 31 octobre 2023 pour l'impôt sur le revenu 2020 et 2021
(426.763 € pour la totalité),
Rôle 23/929 mis en recouvrement le 31 octobre 2023 pour les prélèvements sociaux 2020 et 2021
(371.742 € pour la totalité).
- D'un bordereau de situation du 15 avril 2024.
- D'une inscription d'hypothèque légale du Trésor publiée et enregistrée le 30 octobre 2023, Volume
3504P01 2023 V N°18971.

Le délai de huit jours étant écoulé, nous sommes requis en application de l'article R322-1 du Code des
Procédures Civiles d'Exécution de dresser le présent procès-verbal de description du bien saisi à l'encontre
de M [REDACTED]

Me suis transportée ce jour commune de CANCALE (35260), 71 Rue Pierre et Marie curie.

Là étant, e [REDACTED] et de Monsieur HANTRAYE Arnaud, Gérant de
la société BATTI'DIAG CONSEIL ès qualité de diagnostiqueur, j'ai procédé aux opérations de description
du bien ainsi qu'à des photographies afin d détailler mes déclarations :

EXTERIEUR







INTERIEUR

REZ-DE-CHAUSSEE

ENTREE



WC



CUISINE



SALON



SEJOUR



CHAMBRE



SALLE D'EAU



ETAGE



PALIER



SALLE D'EAU



CHAMBRE



COULOIR



CHAMBRE



SALLE DE BAINS



CHAMBRE



SOUS-SOL

DEGAGEMENT



GARAGE



*



